

*Aujourd'hui, mercredi 30 janvier 2019, à 18 heures, en vertu de la convocation du jeudi 24 janvier 2019, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis à l'espace culturel « L'Abaca » 3 allée de Prézier -16370 Cherves-Richemont, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.*

**ETAIENT PRESENTS**

Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA - M. André BARAUD – Mme Pascale BELLE – MM. Pierre BERTON – Pierre-Yves BRIAND - Rémy BRIAULT – Romuald CARRY – David CHAGNEAUD – Alain CHOLLET – Simon CLAVURIER – Christian DECOODT – Jean-Jacques DELAGE - Michel DESAFIT - Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE – MM. Jacques DESLIAS – Guy DEWEVRE – Christian DUFRONT - Mme Elisabeth DUMONT - MM. Bernard DUPONT – Gérard FAURIE – Richard FERCHAUD – Michel FOUGERE – MM. Gérard GAYOUX – Philippe GESSE - Mme Laurence GIRARD – MM. Didier GOIS – Michel GOURINCHAS – Mme Marie-Christine GRIGNON – M. Jean-François HEROUARD – Mmes Stéphanie HIBON-MINET - Chantal HILLAIRET – MM. Christian JOBIT – Gérard JOUANNET – Mme Danielle JOURZAC – MM. Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI – Mme Nathalie LACROIX – M. Patrick LAFARGE – M. Bertrand LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE – Michelle LE FLOCH – MM. Jean-Louis LEVESQUE – Eric LIAUD – Mme Françoise MANDEAU – M. Bernard MARCEAU – Mme Véronique MARENDAT – MM. Annick-Franck MARTAUD – Bernard MAUZE - Christian MEUNIER – Mme Chantal NADEAU – MM. Philippe NIFENECKER – Jean-Marie NOUVEAU – Mme Catherine PARENT – M. Francis PAUMERO – Mmes Dominique PETIT – Martine PIERRE - Annie-Claude POIRAT – MM. François RABY – François RAUD – Mme Emilie RICHAUD – MM. Alain RIFFAUD – Christophe ROY - Mme Nicole ROY – MM. Jérôme ROYER – Patrick SEDLACEK – Dominique SOUCHAUD – Jean-Claude TESSENDIER – Olivier TOUBOUL - Jean-François VALEGEAS – Mme Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGGER – Jean-Paul ZUCCHI.

**Suppléant**

M. Jean-Pierre MEUNIER (suppléant de M. Jean-Philippe ROY).

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

M. Noël BELLIOU (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) – M. Xavier DAUDIN (donne pouvoir à M. André BARAUD) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – M. Jean GRAVERAUD (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne VIAN) – M. Claude GUIARD (donne pouvoir à M. Christian DUFRONT) – M. Claude GUINET (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) – Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) - Mme Monique MARTINOT (donne pouvoir à Mme Martine PIERRE) – M. Bernard PISSOT (donne pouvoir à Mme Elisabeth DUMONT) – M. Bernard POPELARD (donne pouvoir à M. Jean-Paul ZUCCHI) – Mme Nadia VARLEZ (donne pouvoir à M. Alain RIFFAUD).

**EXCUSES**

MM. Sébastien BRETAUD – Jean-Christophe COR – Martial DESPORT – Georges DEVIGE – Mme Stéphanie FRITZ – M. Jean-Marc LACOMBE – Mme Isabelle LASSALLE – M. Pascal MARTIN – M. Dominique MERCIER – Mmes Anne-Marie MICHENAUD – Hélène TOURNADRE.

**HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



## ORDRE DU JOUR

THEMATIQUE	Vote simultané  (* )	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
<b>Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2018</b>				
<b>Désignation du secrétaire de séance</b>				
<b>Administration générale – finances</b>		<b>AGF-1</b>	Rapport d'orientation budgétaire 2019	LE PRESIDENT ET VICE- PRESIDENTS
		<b>AGF-2</b>	Enveloppe de dotation de solidarité communautaire et montants de dotation pour les communes en 2019	LE PRESIDENT
	*	<b>AGF-3</b>	Bilan des autorisations de programme/crédits de paiement 2018 (budget principal et budgets annexes 50018-50019-50020-50021)	LE PRESIDENT
		<b>AGF-4</b>	Création d'autorisations de programme (budget principal et budget annexe 50004)	LE PRESIDENT
		<b>AGF-5</b>	Attributions de compensation – montants provisoires 2018	LE PRESIDENT
		<b>AGF-6</b>	Restitution de compétences – transferts en pleine propriété	LE PRESIDENT
	*	<b>AGF-7</b>	Acquisition de la parcelle AP121 située sur la commune de Saint-Brice (budget principal)	LE PRESIDENT
		<b>AGF-8</b>	Acquisition de la parcelle AP123 située sur la commune de Saint-Brice (budget principal)	LE PRESIDENT
		<b>AGF-9</b>	Subventions d'équilibre aux budgets annexes (budget principal et budgets annexes 50001-50004-50006)	LE PRESIDENT

<b>Administration générale – finances (suite)</b>		<b>AGF-10</b>	Fonds de concours – commune de Jarnac (budget principal)	LE PRESIDENT
<b>Culture</b>		<b>CULT-1</b>	Attribution de subvention – association académie de musique de la Charente	N. ROY
<b>Ressources humaines</b>	*	<b>RH-1</b>	Ouverture de postes permanents	F. RAUD
		<b>RH-2</b>	Tableaux des effectifs des emplois permanents et non-permanents	F. RAUD
		<b>RH-3</b>	Remboursement de charges salariales au budget principal (budget principal et budgets annexes 50005-50018-50019-50020-50021-50023)	F. RAUD
<b>Economie – tourisme – fleuve – agriculture</b>		<b>ETFA-1</b>	Restructuration de l'Université des spiritueux de Segonzac – validation de l'Avant-Projet Définitif (budget principal)	V. MARENDAT
		<b>ETFA-2</b>	Extension de la ZAE du Fief de la Couture à Genté – acquisition des terrains (tranche 1) (budget annexe « Fief de la Couture Genté »)	V. MARENDAT
		<b>ETFA-3</b>	Annulation vente de terrains à la Société EPALIA (budget annexe « ZAE de Souillac à Jarnac »)	V. MARENDAT
		<b>ETFA-4</b>	Office de tourisme – classement en catégorie II	C. NADEAU
<b>Territoire – Urbanisme - Habitat</b>		<b>TUH-1</b>	Contribution au GIP Charente Solidarités (budget principal)	J. ROYER
		<b>TUH-2</b>	Règlement d'attribution du logement de secours de Jarnac	J. ROYER
	*	<b>TUH-3</b>	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions à des propriétaires (budget principal)	J. ROYER
	*	<b>TUH-4</b>	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions à des propriétaires – complément de subvention (budget principal)	J. ROYER
		<b>TUH-5</b>	Terrains familiaux - acquisition d'une parcelle (budget principal)	J. ROYER

<b>Territoire – Urbanisme – Habitat (suite)</b>	*	<b>TUH-6</b>	Cession d'un bien sis 158 rue de Boutiers à Cognac (budget principal)	J. ROYER
		<b>TUH-7</b>	Cession de biens rue René Biénes secteur des Vauzelles à Châteaubernard (budget annexe habitat Vauzelles n°50027)	J. ROYER
	*	<b>TUH-8</b>	Approbation de la révision allégée N°3 du PLU de la commune de Bourg-Charente	A.RIFFAUD
		<b>TUH-9</b>	Approbation de la modification n°4 du PLU de la commune de Châteaubernard	A.RIFFAUD
		<b>TUH-10</b>	Lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Cherves-Richemont n°1 et définition des modalités de concertation	A.RIFFAUD
	<b>Sport éducation jeunesse</b>		<b>SEJ-1</b>	Aménagement de la plaine des sports de Jarnac – validation de l' Avant-Projet Définitif (budget principal)
<b>Grand cycle de l'eau</b>		<b>GCE-1</b>	Programme pluriannuel de gestion du SYMBA – avis suite enquête publique	M. VILLEGER
	*	<b>GCE-2</b>	Approbation des statuts du SYMBA	D. PETIT
		<b>GCE-3</b>	Approbation des statuts du Syndicat du bassin versant du Né	D. PETIT
<b>Economie – tourisme – fleuve – agriculture (suite)</b>		<b>ETFA-5</b>	Attribution d'une subvention anticipée à la mission locale Arc Charente – exercice 2019 (budget principal) – <i>rapport sur table</i>	V. MARENDAT

Relevé des décisions du président  
Relevé des délibérations du bureau  
Relevé des décisions marché < 90 000 €

---

Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par Mesdames Pascale BELLE, et Amandine VIOLET, respectivement vice-présidente en charge du développement durable et de la participation citoyenne, et chargée de mission PCAET et développement durable.

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE est désignée secrétaire de séance.

---

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2018.**

Le procès-verbal du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

---

### **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

#### **1- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

Dans les EPCI dont la commune principale compte 3 500 habitants et plus, le président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

**Les membres du conseil PRENNENT ACTE du présent rapport.**

---

#### **2- ENVELOPPE DE DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ET MONTANTS DE DOTATION POUR LES COMMUNES EN 2019**

Rapport proposant l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire et les montants individuels des communes pour l'exercice 2019.

Proposition d'une enveloppe de DSC 2019 à hauteur de 4 518 483 € € répartie entre les communes selon les principes et les critères fixés par la délibération n°2018/24 du 1<sup>er</sup> février 2018 et d'une enveloppe de 200 000 € au profit des communes en difficulté.

Une enveloppe de 200 000 € en section de fonctionnement sera prévue au budget primitif pour les communes en difficulté. D'autre part conformément aux engagements pris, la baisse de la DSC pourrait être atténuée si les recettes fiscales de l'agglomération évoluaient de manière significative en 2019.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour, 5 Abstentions (Mme Emilie RICHAUD, et MM. Dominique SOUCHAUD, Richard FERCHAUD, Lilian JOUSSON, et Noël BELLISOT), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

**Vote simultané des rapports 3 et 4.**

#### **3- BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT 2018 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 50018-50019-50020-50021)**

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des opérations dont les dépenses ont un caractère pluriannuel. Les crédits de paiements (CP) correspondent à la répartition annuelle prévisionnelle de l'autorisation de programme.

En 2018, 39 opérations étaient gérées dans le cadre d'une AP/CP, 28 sur le budget principal, 4 sur le budget annexe Eau DSP, 1 sur le budget annexe Eau régie, 3 sur le budget annexe assainissement collectif DSP et 3 sur le budget annexe assainissement collectif régie.

Un bilan de fin d'année des AP/CP en cours doit être présenté afin que les crédits de paiements non-consommés en 2018 puissent être reportés sur l'exercice 2019.

#### **4- CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE 50004)**

Grand Cognac souhaite d'une part réaliser des travaux d'aménagements pour l'université des eaux des spiritueux à Segonzac et d'autre part créer une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Ars.

Afin de ne pas faire supporter aux budgets l'intégralité des dépenses s'étalant sur plusieurs années, et de permettre d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, ne limitant pas la continuité de l'opération, il est proposé de créer deux autorisations de programme.

Il est précisé que ces opérations sont conformes à la programmation pluriannuelle des investissements, et que les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2019.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote les rapports qui sont adoptés par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

#### **5- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS – MONTANTS PROVISOIRES 2019**

Les attributions de compensation constituent une dépense obligatoire pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique et pour ses communes membres, le cas échéant.

Le conseil communautaire est tenu de procéder à une communication aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, des montants annuels provisoires des attributions de compensations.

Le montant des attributions de compensations provisoires pour l'année 2019 correspond aux montants 2018 tenant le compte, de la révision des documents d'urbanisme communaux et le cas échéant, des révisions actées le 13 décembre 2018 en CLECT de préfiguration pour le détransfert des compétences :

- Voirie,
- Ecoles,
- Médiathèques,
- Immeubles commerciaux.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 81 voix Pour, 3 Abstentions (Mme Emilie RICHAUD, et MM. Noël BELLIOU et Richard FERCHAUD), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

#### **6- RESTITUTION DE COMPETENCES – TRANSFERTS EN PLEINE PROPRIETE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre de l'harmonisation des compétences de Grand Cognac et de la nouvelle définition de l'intérêt communautaire, plusieurs biens ont été mis à disposition des communes. Il est proposé que Grand Cognac cède certains de ces biens aux communes désormais compétentes afin de leur permettre de recouvrer tous les droits du propriétaire sur ces immeubles.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

## **Vote simultané des rapports 7 et 8.**

### **7- ACQUISITION DE LA PARCELLE AP121 SITUEE SUR LA COMMUNE DE SAINT-BRICE (BUDGET PRINCIPAL)**

Grand Cognac, disposant déjà de parcelles sur le site des Mullons, commune de Saint Brice, se propose d'acquérir les parcelles voisines afin de créer une unité foncière cohérente. Il s'agit donc de décider de l'acquisition de la parcelle AP121, d'une superficie de 1134 m<sup>2</sup>.

---

### **8- ACQUISITION DE LA PARCELLE AP123 SITUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-BRICE (BUDGET PRINCIPAL)**

Grand Cognac, disposant déjà de parcelles sur le site des Mullons, commune de Saint Brice, se propose d'acquérir les parcelles voisines afin de créer une unité foncière cohérente. Il s'agit donc de décider de l'acquisition de la parcelle AP123, d'une superficie de 696 m<sup>2</sup>.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote les rapports qui sont adoptés par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

### **9- SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 50001-50004-50006)**

Les budgets annexes de lotissements ou d'aménagement de zones d'activités peuvent être subventionnés par le budget principal à des fins d'équilibre. Trois budgets annexes sont concernés pour un montant de subvention d'équilibre total de 256 720 €.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

### **10- FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE JARNAC (BUDGET PRINCIPAL)**

La communauté d'agglomération avait budgété en 2018 un montant de 59 420 € au bénéfice de l'OGEC dans le cadre de sa compétence scolaire. Or, cette somme n'a fait l'objet d'aucune délibération pour son versement lors de l'exercice passé.

En raison de la restitution de la compétence « écoles » aux communes », il n'est plus possible pour l'agglomération de la verser.

Aussi, il est proposé de verser un fonds de concours de 59 420 € à la commune de Jarnac, dans le cadre de sa compétence école, qui la reversera ensuite à l'OGEC. Cette subvention concernera l'exercice 2018.

Le rapport ci-dessous propose donc de verser le fonds de concours à la commune, cette dernière faisant son affaire du versement de la subvention à l'OGEC.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 80 voix Pour, 1 voix Contre (M. Christian MEUNIER), 3 Abstentions (Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE, et MM. Dominique SOUCHAUD, et Bertrand LAURENT), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

**1- ATTRIBUTION DE SUBVENTION – ASSOCIATION ACADEMIE DE MUSIQUE DE LA CHARENTE**

L'association académie musique en Charente organise son traditionnel concours de piano début février, elle a sollicité Grand Cognac pour l'octroi d'une subvention.

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, 2 Abstentions (Mme Marie-Jeanne VIAN, et M. Jean GRAVERAUD), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

**RESSOURCES HUMAINES****Vote simultané des rapports 1 et 2.****1- OUVERTURE DE POSTES PERMANENTS**

Suite à la réorganisation de la fonction ménage du multi accueil de Jarnac avec pour objectif d'améliorer l'organisation de la structure et la qualité de l'entretien, 5 agents titulaires du grade d'agent social seront concernés par une augmentation de leur temps de travail.

Il est proposé de les passer de 30 heures à 33 heures et par conséquent d'ouvrir les postes nécessaires.

Le comité RH a rendu un avis favorable le 17 décembre 2018.

Par ailleurs, il est proposé la création d'un emploi permanent d'attaché au sein du service communication, sur des missions de chargée de communication interne/ community manager. Cette création est sans incidence financière car le poste était occupé antérieurement par un agent sur un poste de catégorie B non permanent qui a depuis quitté l'agglomération.

---

**2- TABLEAUX DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON-PERMANENTS**

Vu la délibération n°2019/... du 30 janvier 2019 relative à l'ouverture des postes, il est proposé de prendre acte du tableau des emplois.

Ce dernier fait mention :

- des emplois créés,
- des emplois pourvus par des titulaires, des non-titulaires et des agents relevant du droit privé,
- des emplois non-pourvus.

A noter qu'environ 70 postes seront supprimés en 2019 en raison de la restitution de compétences aux communes.

**LE PRESIDENT**

**Met au vote les rapports qui sont adoptés par 78 voix Pour, 6 Abstentions (Mme Emilie RICHAUD, et MM. Jean-Philippe ROY, Christophe ROY, Dominique SOUCHAUD, Noël BELLINOT, et Richard FERCHAUD), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

**3- REMBOURSEMENT DE CHARGES SALARIALES AU BUDGET PRINCIPAL (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 50005-50018-50019-50020-50021-50023)**

Pour des raisons fonctionnelles, les charges salariales des agents affectés à l'exercice des compétences transports et eau-assainissement, gérés en budgets annexes, sont imputées au budget principal.



Il convient donc d'autoriser le remboursement de ces charges par les budgets annexes transports, eau DSP, eau régie, assainissement collectif DSP, assainissement collectif régie, assainissement non-collectif.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, 1 Abstention (M. Dominique SOUCHAUD), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

### **ECONOMIE – TOURISME – FLEUVE - AGRICULTURE**

#### **1- RESTRUCTURATION DE L'UNIVERSITE DES SPIRITUEUX DE SEGONZAC – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (BUDGET PRINCIPAL)**

Afin d'augmenter l'offre de formation du territoire et d'accompagner le développement des activités économiques locales dans le domaine des spiritueux, il est proposé de réaménager le bâtiment de l'Université des spiritueux de Segonzac.

Afin de répondre aux besoins de formation du territoire et d'accompagner le développement des activités économiques locales marquée par la production viticole et l'élaboration de spiritueux, il est prévu, conformément au plan de développement du centre universitaire de la Charente, de compléter l'offre de formation de l'Université par un Master 1 et un diplôme bac+2 de généraliste de la filière spiritueux. Le site a également vocation à accueillir des formations continues.

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif pour un montant de travaux de 1 197 496 € HT, auquel s'ajoute 100 000 € HT (études et travaux) pour l'aménagement de la spirithèque et de la salle de dégustation, et d'autoriser le président à signer les futurs marchés de travaux.

Il est précisé qu'il est proposé en parallèle de créer l'AP/CP correspondante afin d'inscrire les crédits au budget.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

#### **2- EXTENSION DE LA ZAE DU FIEF DE LA COUTURE A GENTE – ACQUISITION DES TERRAINS (TRANCHE 1) (BUDGET ANNEXE « FIEF DE LA COUTURE GENTE »)**

L'extension de la zone d'activités du Fief de la Couture à Genté sur 8,2 ha, prévue au PLU communal, a pour objectif de répondre aux demandes d'installation toujours plus croissantes d'entreprises artisanales et industrielles.

Les études préliminaires, confiées à un groupement de bureaux d'études, sont en cours.

Suite aux négociations menées par la SAFER avec les différents propriétaires, il est proposé de procéder à l'acquisition des premières parcelles pour lesquelles un accord écrit existe.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

### **3- ANNULATION VENTE DE TERRAINS A LA SOCIETE EPALIA (BUDGET ANNEXE « ZAE DE SOUILLAC A JARNAC)**

Par l'intermédiaire d'une correspondance datée du 11 décembre 2018 M. Renaud CORNU (Président d'EPALIA) nous informe de son souhait de renoncer à l'acquisition des terrains cadastrés AE 392, 661, 658 et 774 situés dans la ZAE de Souillac à Jarnac pour le motif suivant : « l'implantation géographique des terrains ne répondant finalement pas aux besoins du principal client de la société ».

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

### **4- OFFICE DE TOURISME – CLASSEMENT EN CATEGORIE II**

Par délibération du 28 juin 2018, Grand Cognac a autorisé l'Office à déposer un dossier de classement en catégorie 2 auprès de la Préfecture. À l'issue de l'audit blanc du jeudi 8 novembre, le dossier de classement de l'Office a reçu un avis favorable.

Le contenu du dossier porte sur les points suivants :

#### **1- Les engagements de l'office de tourisme à l'égard des clients**

Il s'agit de prouver que l'OT est bien situé, bien indiqué, facilement accessible, suffisamment ouvert, que l'information touristique y est qualifiée...

#### **2. Le fonctionnement de l'office de tourisme**

Il s'agit de prouver que la zone d'intervention (Grand Cognac) dispose d'une capacité d'hébergement suffisante, que les objectifs et moyens de l'OT sont clairement définis, que l'équipe est suffisamment qualifiée, qu'il existe un plan de promotion, qu'il se situe au cœur de la politique de développement touristique de sa zone d'intervention et qu'il s'inscrit dans une démarche de développement durable.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour et 2 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Chantal NADEAU, et M. Bernard MARCEAU).**

---

## **TERRITOIRE – URBANISME - HABITAT**

### **1- CONTRIBUTION AU GIP CHARENTE SOLIDARITES (BUDGET PRINCIPAL) – RAPPORT SUR TABLE**

Le Groupement d'Intérêt Public Charente Solidarités a pour objet d'assurer la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), de tout fonds en lien avec l'action sanitaire et sociale qui lui serait confié par le Département ou transféré, de la mise en œuvre d'actions du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et de s'assurer de la bonne coordination des actions menées dans le cadre du PDALPD et du PDAHI (Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion). Il est proposé de fixer la contribution de Grand Cognac à 43 000 € au titre de l'année 2018.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour et 2 personnes ne prenant pas part au vote (MM. Pierre-Yves BRIAND, et Bernard MARCEAU).**

## **2- REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT DE SECOURS DE JARNAC**

Grand Cognac dispose d'un logement dit « de secours » situé 5 rue du Port à Jarnac (16200) qui est destiné à répondre à des situations ponctuelles et brutales auxquelles peuvent être confrontés des habitants du territoire de l'agglomération. Ce logement de secours ne s'inscrit pas dans le dispositif de « logements d'urgence » géré par le 115. Grand Cognac doit se prononcer sur le règlement d'attribution de ce logement « de secours ».

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

**Vote simultané des rapports 3 et 4.**

## **3- SOUTIEN A L'AMELIORATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES PROPRIETAIRES (BUDGET PRINCIPAL)**

Dans le cadre de son règlement d'intervention, la communauté d'agglomération de Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

## **4- SOUTIEN A L'AMELIORATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES PROPRIETAIRES – COMPLEMENT DE SUBVENTION (BUDGET PRINCIPAL)**

Dans le cadre de son règlement d'intervention, la communauté d'agglomération de Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

Ce rapport propose une modification à la subvention allouée à un propriétaire, suite à une demande de l'Anah.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote les rapports qui sont adoptés par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

## **5- TERRAINS FAMILIAUX – ACQUISITION D’UNE PARCELLE (BUDGET PRINCIPAL)**

Le Syndicat Mixte pour l’Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC) dispose d’une parcelle bâtie sur la commune de Segonzac. La création d’un terrain familial sur cette parcelle est envisagée ; pour réaliser ce projet il est proposé que Grand Cognac acquière cette parcelle bâtie à titre gracieux.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

**Vote simultané des rapports 6 et 7.**

## **6- CESSION D’UN BIEN SIS 158 RUE DE BOUTIERS A COGNAC (BUDGET PRINCIPAL)**

Pour mémoire, en 2007, la Communauté de Communes de Grand Cognac a fait l’acquisition des parcelles AE99 (1235 m<sup>2</sup>) et AL13 (8580 m<sup>2</sup>) situées 158 rue de Boutiers à Cognac dans le cadre d’un projet d’aménagement envisagé sur les îles de la Charente en faveur du développement des loisirs, du tourisme et de la mise en valeur des espaces naturels.

Actuellement ce bien ne présente plus pour Grand Cognac un intérêt public (absence de projet d’aménagement pour le site). Il est proposé de vendre les parcelles AE99 et AL13 en un seul lot. Une proposition d’acquisition a été reçue, Grand Cognac doit donc se prononcer sur la cession de ces deux parcelles.

---

## **7- CESSION DE BIENS RUE RENE BIENES SECTEUR DES VAUZELLES A CHATEAUBERNARD (BUDGET ANNEXE HABITAT VAUZELLES N°50027)**

Dans le cadre du permis d’aménager délivré sur les parcelles appartenant à Grand Cognac dans le secteur des Vauzelles sur la partie habitat, il avait été proposé de vendre les 5 lots individuels qui correspondent aux parcelles suivantes : AN307, AN308, AN309, AN310 et AN31 situées sur la commune de Châteaubernard. 5 propositions d’acquisition ont été reçues toutes au prix fixé par la délibération du 8 novembre 2018. Grand Cognac doit donc se prononcer sur la cession de ces 5 parcelles.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote les rapports qui sont adoptés par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

**Vote simultané des rapports 8, 9, et 10.**

## **8- APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N°3 DU PLU DE LA COMMUNE DE BOURG-CHARENTE**

La commune de Bourg-Charente a sollicité une procédure de révision allégée afin de rendre constructible (zone 1AU) l’ancien terrain de football de la commune classé en zone agricole. Elle vise ainsi à satisfaire à la demande en construction pour des habitations. Le dossier de révision allégée, après avoir été soumis aux personnes publiques associées et mis à l’enquête publique, a été corrigé sur certains points. La révision allégée n°3 du PLU est donc prête à être approuvée.

---

## **9- APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLU DE LA COMMUNE DE CHATEAUBERNARD**

La commune de Châteaubernard a lancé une modification de son document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme) pour permettre, entre autres, la réalisation de projets économique et d'habitat. Le dossier de modification, après avoir été soumis aux personnes publiques associées et mis à l'enquête publique, a été corrigé sur certains points. La modification n°4 du PLU est donc prête à être approuvée.

---

## **10- LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE CHERVES-RICHEMONT N°1 ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION**

Dans le cadre du développement de son activité, la société Jas Hennessy & Co (plus communément appelée « Hennessy ») a sollicité la commune de Cherves Richemont pour une extension de son site d'activité, situé aux lieux dits Haut-Bagnolet et Bas-Bagnolet. Compte tenu de l'intérêt général du projet, une procédure de déclaration de projet apparaît adaptée pour mettre le PLU en compatibilité avec cette opération.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote les rapports qui sont adoptés par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

## **SPORT – EDUCATION – JEUNESSE**

### **1- AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS DE JARNAC – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (BUDGET PRINCIPAL)**

Grand Cognac poursuit le projet d'aménagement de la plaine des sports de Jarnac, lancé par l'ancienne CDC de Jarnac.

Cette opération consiste à créer un stade de football comportant 3 terrains, des vestiaires, une tribune et autres équipements sportifs associés.

Il est proposé de valider le montant estimatif des travaux au stade de l'avant-projet définitif, soit 2 865 088 € HT, et d'autoriser le président à signer les futurs marchés de travaux.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

## **GRAND CYCLE DE L'EAU**

### **1- PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ANTENNE – ENQUETE PUBLIQUE**

Le SYMBA a réalisé un programme pluriannuel de gestion, soumis à enquête publique préalable à une Déclaration d'Intérêt Général et à une autorisation environnementale.

Ce programme a été validé par le conseil syndical du SYMBA du 7 avril 2015 et porte sur l'ancien périmètre, antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 date de la mise en application de la GEMAPI.

Il est proposé de donner un avis favorable à ce programme pluriannuel.

## **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

**Vote simultané des rapports 2 et 3.**

## **2- APPROBATION DES STATUTS DU SYMBA**

Suite à la proposition de modification des statuts du SYMBA, il est proposé d'approuver ces modifications.

---

## **3- APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NE**

Suite à la proposition de modification des statuts du syndicat du bassin du Né, il est proposé d'approuver ces modifications.

## **LE PRESIDENT**

**Met au vote les rapports qui sont adoptés par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

## **ECONOMIE – TOURISME – FLEUVE - AGRICULTURE**

## **5- APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NE**

Grand Cognac participe au financement des actions d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans mises en place par la Mission Locale Arc Charente, telles que décrites dans ses statuts.

La Mission Locale Arc Charente, en partenariat avec les collectivités, est chargée par l'Etat d'une mission de service public visant à résoudre l'ensemble des problèmes que pose l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Afin de mettre en œuvre ses projets et de faciliter le fonctionnement de l'association jusqu'au vote du budget, il est proposé de verser par anticipation une subvention de 20 000 € au titre de l'exercice 2019.

## **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Bernard MARCEAU).**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Président



Jérôme SOURISSEAU

Le dossier des annexes (très volumineux) est consultable au service des assemblées.